

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1982)  
**Heft:** 656

**Artikel:** Logement : un constat trompeur  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1013260>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LOGEMENT

# Un constat trompeur

Statistiques des requêtes déposées auprès des commissions de conciliation (cantonales, régionales ou communales) dans le secteur du logement. Pas besoin d'analyser longuement les chiffres publiés par l'Office fédéral ad hoc pour mettre à jour un double mouvement ces deux dernières années, large augmentation du total des oppositions en Suisse romande (et au Tessin) et diminution sensible des recours en Suisse alémanique. D'où ce diagnostic répercuté à l'envi: voici la preuve, noir sur blanc, de l'esprit querelleur des Romands (alimenté par les associations de locataires, bien entendu) et la démonstration, une fois de plus, de la plus grande discipline qui règne outre-Sarine. A y regarder de plus près, à examiner en particulier les chiffres pour deux périodes où le climat sur le

front du logement était comparable, 1<sup>er</sup> semestre 1981 et 1<sup>er</sup> semestre 1982, le tableau se confirme: partout en Suisse allemande, les demandes reculent (sauf dans deux cantons), alors qu'en Suisse romande c'est partout la progression, +60% à Genève, forte hausse aussi dans le canton de Neuchâtel, malgré la crise économique...

Constat trompeur, ainsi que le relève l'organe de la Fédération romande des locataires, «Droit au logement», dans un très intéressant dossier paru dans sa dernière livraison (N° 39)<sup>1</sup>. Voici l'explication proposée. Nous citons «DAL»:

«(...) L'explication tient à des structures, à une organisation différente de la propriété locative; peut-être aussi à davantage de modération passée, de la part de maints propriétaires alémaniques, en matière de loyers notamment. Il est clair que les rapports entre un grand gérant romand, dont la société oh! combien anonyme gère des milliers de logements, et les locataires de ces derniers ne peut

être analogue à la relation personnelle entre le propriétaire alémanique d'un petit immeuble, dont il occupe au surplus un des appartements, et des locataires qui sont aussi ses voisins, parfois des amis. Paraphrasant le titre d'une pièce qui fit du bruit jadis à Genève, il faut dire et redire le rôle néfaste joué beaucoup trop souvent, en terre romande, par certains «régisseurs sans visage». Veut-on des faits précis? Il y a belle lurette que nos organisations de locataires ont noté que le pourcentage perçu par les gérants romands est d'un, voir de deux points supérieur à ce qui se pratique outre-Sarine. Que les règles en matière de décompte de chauffage de l'association des bailleurs de Suisse allemande sont jugées inacceptables par celles d'ici.»

Personne n'ira jusqu'à soutenir que tout est parfait en Suisse allemande, au chapitre des rapports propriétaires-locataires; et surtout pas les associations romandes de locataires. Mais tout de même, côté statistiques, voilà l'église remise au milieu du village.

<sup>1</sup> «Droit au logement», adresse utile: Borde 28 bis, 1018 Lausanne. Le périodique cerne également le fonctionnement des commissions de conciliation («l'institution est bonne, mais elle ne vaut finalement que par l'esprit, les qualités et les compétences de ceux qui la dirigent ou l'animent») et la façon de les saisir en cas de besoin.

## Nouvelles requêtes déposées en conciliation

Régions et cantons	1980		1981		1982	Canton	Totaux	
	1er semestre	2e semestre	1er semestre	2e semestre	1er semestre		Région	%
Suisse allemande	5285 ●	4449 ●	4545 ●	4309 ●	3214 ●		21802	50%
Tessin	232	284	384	569	517	1986	1986	5%
Fribourg	209	265	479	126	712	1991		
Vaud	557	1001	1763	1124	1883	6328		
Valais	56	134	138	380	165	873		
Neuchâtel	249	465	494	700	632	2540		
Genève	684	930	1536	2204	2433	10220		
Jura	46	58	54	84	70	312		
Suisse romande	1801 ●	2853 ●	4464 ●	4618 ●	5895 ●		19631	45%
TOTAUX	7318	7586	9393	9496	9626		43419	100%

(Tiré de la statistique de l'Office fédéral du logement)

### UBIQUITÉ

## Petites phrases radicales

*On savait les radicaux, particulièrement de l'espèce vaudoise, toujours prêts à se déployer, se montrer, à se discourir parmi (d'où notre grand concours ci-contre).*

*A force de les voir partout, on savait qu'il n'y a plus intérêt à s'en aller les regarder nulle part. Et surtout, à force de les entendre tout le temps, on savait qu'il est inutile de les écouter.*

*Mais voilà, toute règle a ses exceptions, même dans*